

NOTE DE SYNTHÈSE DE LA 9^{ème} SESSION DU MÉCANISME D'EXPERT SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

Du 11 au 15 Juillet 2016, Genève

Les notes de synthèse sont des rapports des réunions les plus importantes de l'ONU sur les droits des Peuples Autochtones et sont réalisées deux fois par an. Elles sont uniquement disponibles dans leur version électronique et envoyées par mail



1. Contexte

Cette 9^{ème} session du MEDPA a eu lieu à Genève, au Palais des Nations, du 11 au 15 juillet. L'étude réalisée par les experts pour cette session portait sur la santé autochtone, avec une attention particulière sur la jeunesse et les enfants. Les membres actuels du MEDPA sont :

- M. Alexey Tsykarev, de Russie
- Mme Erika Yamada, du Brésil, Vice-Présidente
- M. Edtami Mansayagan, des Philippines
- M. Albert Kwokwo Barumé, de la République Démocratique du Congo, Président
- M. Chef Wilton Littlechild, du Canada.

L'un des points principaux discutés fut la révision du mandat du MEDPA, qui a pour but de mieux considérer sur la scène internationale les problématiques liées aux peuples autochtones.

2. Détails

Lundi, 11 juillet

L'introduction pour cette session du MEDPA a été réalisée par **M. l'Ambassadeur Negash Kebret Batora, Vice-Président du Conseil des Droits de l'Homme** (CDH). Il a parlé de l'importance des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans le cadre du 10^{ème} anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (UNDRIP). Il est important d'établir des stratégies futures pour prendre des mesures de mise en œuvre et de meilleures pratiques pour la UNDRIP, ce qui inclut la révision du mandat du MEDPA. **M. Alexey Tsykarev, membre du MEDPA** qui a été Président de la session précédente, a parlé de la différence entre les intentions de la UNDRIP et de ses applications concrètes sur le terrain. Il a également expliqué les liens entre le droit à la santé et les droits à la terre, ou plus globalement, le droit à l'auto-détermination, avec une attention particulière portée sur les femmes, la jeunesse et les enfants autochtones comme étant les plus affectés. Aussi, des études récentes ont démontré qu'il est d'une importance cruciale de renforcer la participation des peuples autochtones dans le système de l'ONU et pousser le CDH à adopter une résolution à présenter à l'Assemblée Générale des Nations Unies (UNGA) sur ce sujet. **Le nouveau Président élu du MEDPA, M. Albert Kwokwo Barumé**, a souligné l'importance des avancées faites dans le domaine des droits des peuples autochtones à travers l'adoption par les États membres du Document final de la Conférence Mondiale sur les Peuples Autochtones (CMPA)¹. Ce document

¹ A/RES/69/2

est considéré comme une référence pour la mise en place de plans d'actions nationaux par les États, qui est d'une importance critique dans le cadre de la mise en œuvre des ODD.

- Suite donnée à la Conférence mondiale sur les peuples autochtones, y compris l'examen du mandat du MEDPA

M. Tsykarev a présidé cette session, en introduisant les développements qui concernent la révision du mandat des experts et ses implications. Pour le moment, le MEDPA réalise des recommandations qui sont basées sur des recherches et des études pour le compte du CDH sur les droits des peuples autochtones. Toutefois, si l'on considère le paragraphe 28 du Document final de la CMPA, il apparaît clairement que ce mandat doit être revu dans le but de satisfaire les besoins des peuples autochtones sur la scène internationale. **M. Alvaro Pop, Président de l'Instance Permanente sur les Questions Autochtones (UNPFII)**, a rappelé l'importance des droits des peuples autochtones et le travail utile qui a été fait durant l'atelier d'experts sur la révision du mandat du MEDPA, qui a notamment émis l'idée que le MEDPA devrait déterminer les sujets de ses études par lui-même. **M. Littlechild** a exprimé une certaine inquiétude en ce qui concerne l'impact positif des études du MEDPA pour les peuples autochtones et a questionné comment les principes de la UNDRIP pourraient s'appliquer à ces droits. **M. Barumé** a énuméré trois points en réponse à cette question : d'améliorer l'accès aux systèmes de santé pour les autochtones en situation de handicap, de créer un environnement favorable pour les Commissions Nationales des Droits de l'Homme pour ce faire et d'avoir la possibilité d'établir un dialogue avec les différents acteurs, en particulier le secteur privé. **Mme Yamada** a souligné l'importance des réponses des États aux études du MEDPA, également en créant une dynamique pour que le MEDPA soit plus reconnu par les organisations autochtones dans le but de renforcer leur participation dans les processus internationaux. **Mme Vicky Tauli-Corpuz, Rapporteuse Spéciale sur les Droits des Peuples Autochtones (SRRIP)** a demandé qu'une plus grande attention soit portée sur la coordination entre les trois mécanismes existants sur les questions des peuples autochtones au sein de l'ONU, et a également appelé à plus de coopérations avec les autres mécanismes de l'ONU.

Les **États** qui ont pris la parole pour faire une déclaration sur ce point de l'agenda ont été l'Australie, le Canada, la Norvège, l'Union Européenne (UE) en tant qu'observateur, le Guatemala, la République Dominicaine pour la Communauté des États d'Amérique Latine et des Caraïbes (CELAC), les États-Unis d'Amérique (USA), la Russie, le Chili, la Nouvelle-Zélande, la Bolivie, le Mexique, la Malaisie et le Pérou. **L'Australie** a suggéré que le MEDPA donne des recommandations aux États pour leur permettre d'évaluer leurs pratiques en termes de droits des peuples autochtones. La proposition d'intégrer sept experts qui représentent les sept régions comme définies par le UNFPII – Afrique / Asie / Amérique du Sud, Centrale et les Caraïbes / l'Arctique / l'Europe de l'Est, la Russie, l'Asie Centrale et la Transcaucasie / l'Amérique du Nord / le Pacifique – a été reprise par le **Canada** et le **Chili**. Le **Chili** a exprimé qu'il y avait le besoin de plus d'égalité de genres au sein du MEDPA, et a mis l'accent sur le besoin du Secrétariat d'avoir plus de ressources. **La Norvège** a demandé qu'il y ait plus de coopération au sein du mécanisme à travers un dialogue plus soutenu entre les États et les peuples autochtones. Cette déclaration a trouvé écho dans les déclarations de la **Nouvelle-Zélande**, du **Mexique**, de la **Bolivie** et des **USA**. Les **USA** ont aussi déclaré que le MEDPA ne devrait pas être capable de traiter des cas individuels. Le **Pérou** et l'**UE** ont souligné l'importance d'une plus grande

reconnaissance des droits des peuples autochtones exprimé à travers un mandat plus indépendant, pendant que le **Guatemala** a insisté sur le besoin qu'il y ait un dialogue plus compréhensif entre les États et les organisations autochtones. **La République Dominicaine pour la CELAC**, a rappelé le caractère collectif des droits des peuples autochtones. **La Malaisie** et la **Russie** ont mis en exergue la nécessité de promouvoir un développement durable pour les peuples autochtones.

Des **organisations autochtones**, le Indian Law Resource Centre (ILRC), le Parlement Sami de Norvège pour les organisations et les peuples autochtones de l'Arctique, l'Indigenous Media Foundation and Lawyers' Association for Human Rights of Nepalese Indigenous People (LAHURNIP), le Congrès Mondial Amazigh, le Asia Indigenous Peoples Caucus (AIPC), l'International Indian Treaty Council (IITC), le Monitoring Mechanism of the IWI Chairs Forum, la Foundation for Aboriginal and Islander Research Action (FAIRA), l'Association Tombouctou du peuple Touareg de l'Azawad du Nord du Mali, le Movimiento para la autodeterminación de la Isla de Bio (MAIB), le Consejo de Todas las Tierras Chile, l'Indigenous Peoples and Nations Coalition and Indian Council of South America, le Nepal Indigenous Disabled Association ensemble avec le Réseau Global des Personnes Autochtones en situation de handicap, l'Association des femmes de Kabylie and le Congrès Populaire Coutumier Kanak ont exprimé leur point de vue. L'**ILRC** a soulevé le problème d'une situation qui empire en ce qui concerne les Droits de l'Homme et les peuples autochtones, et a fait référence au besoin d'un organisme fort qui pourrait mettre à terme les objectifs de la UNDRIP. Dans sa déclaration, le **Parlement Sami de Norvège** a soulevé les mêmes problématiques, tout en expliquant le besoin de renforcer la coopération institutionnelle entre le SRRIP et le MEDPA. **LAHURNIP** a suggéré que le MEDPA devrait être capable de faire des recommandations aux États pour les aider dans la rédaction de leurs plans d'action nationaux. Le **Congrès Mondial Amazigh** a fortement fait écho à la déclaration précédente, avec une accentuation sur le manque d'accès à la justice. **AIPC** a brièvement introduit une série de recommandations pour le MEDPA, dans lesquelles figurent notamment l'augmentation des ressources allouées au MEDPA et le fait que le mécanisme soit capable de réaliser des visites sur le terrain. **IITC** a indiqué le manque de volonté politique des États pour la mise en œuvre de la UNDRIP, avec le souhait que le MEDPA ait un rôle actif afin d'améliorer cette situation. Le **Monitoring Mechanism of the IWI Chairs Forum** a aussi dénoncé cette problématique, pendant **que la MAIB, la FAIRA et l'Indigenous Peoples and Nations Coalition and Indian Council of South America** ont exprimé une requête pour une plus grande reconnaissance du droit des peuples autochtones à l'auto-détermination. Le **Consejo de Todas las Tierras Chile** a insisté sur l'importance que le MEDPA ait un mandat plus clair et plus distinct que les autres mécanismes déjà existants. Le **Congrès Populaire Coutumier Kanak** a précisé que le MEDPA devrait être capable de faire des recommandations dans le cadre de l'Examen Périodique Universel (EPU). Le **Nepal Indigenous Disabled Association**, ensemble avec le **Réseau Global des Personnes Autochtones en situation de handicap**, ont mis en avant les difficultés multiples que rencontrent les personnes autochtones en situation de handicap, avec un besoin urgent de reconnaissance pour leur condition spéciale. **L'Association Tombouctou du peuple Touareg de l'Azawad du Nord du Mali** a expressément demandé au SRRIP et au MEDPA de prêter plus attention à la situation des peuples autochtones d'Afrique du Nord, en les invitant à réaliser des visites sur le terrain. **L'Association des femmes de Kabylie** a rappelé à l'audience la répression dont sont victimes les peuples autochtones dans cette région, pendant que l'État ne remplit pas ses obligations.

En guise de conclusion, **M. Littlechild** a conseillé au MEDPA de préparer un rapport annuel sur la situation des objectifs de la UNDRIP, en réalisant une compilation des recommandations reçues sur les cinq dernières années pour un premier rapport. **M. Tsykarev** a réitéré le besoin pour le MEDPA d'être plus indépendant dans le choix de ses études thématiques, ainsi que de pourvoir à un meilleur accès à celles-ci avec leur traduction dans plus de langues officielles de l'ONU – ce qui fut la transition sur le prochain point de l'agenda.

- Suite donnée à la Conférence mondiale sur les peuples autochtones -- séance d'information et débat sur les consultations qui ont été engagées pour faciliter la participation des représentants des peuples autochtones et de leurs institutions aux réunions des organes compétents de l'ONU portant sur des questions qui les concernent

Mme Claire Charters a présenté l'histoire de la participation des peuples autochtones dans le système des Nations Unies en posant la question de savoir comment renforcer cette participation de nos jours. **M. James Anaya** a demandé s'il serait possible de créer une nouvelle catégorie de participation autochtone, en précisant que le cadre existant ne permet pas beaucoup de flexibilité pour une nouvelle catégorie. **Mr. Tsykarev** a souligné le besoin crucial de faciliter l'accès des peuples autochtones à d'autres mécanismes de l'ONU sur des sujets qui les concernent. **M. Sammie Eddico, Ambassadeur de la Mission Permanente du Ghana**, a espéré voir un consensus pour permettre plus de participation réelle des peuples autochtones dans les mécanismes de l'ONU.

Les États qui ont réalisé une déclaration à ce sujet furent la Finlande, la Suède, la Nouvelle-Zélande, le Guatemala, les USA, le Canada, le Brésil, le Chili, l'Australie, l'Algérie et la Russie.

La **Finlande** a souligné le besoin des États de continuer à contribuer au Fonds Volontaire des Nations Unies pour les Peuples Autochtones (UNVFIP), pendant que la **Suède, l'Australie et la Nouvelle Zélande** ont parlé du droit des peuples autochtones à participer dans les différents organismes de l'ONU sur les thématiques qui les concernent. Les **USA et l'Algérie** ont renforcé ces déclarations en proposant de mettre en place une nouvelle catégorie pour les peuples autochtones au sein de l'ECOSOC, en tant qu'observateurs. Le **Canada, le Chili et le Brésil** ont déclaré que les règles d'accréditation devraient être revues. La **Russie** a regretté que considérant les possibilités de participation, peu d'entre elles étaient véritablement utilisées. Le **Guatemala** a indiqué le besoin de plus de collaboration dans le contexte de changement climatique actuel.

Les **organisations autochtones** qui ont pris la parole sur ce point de l'agenda furent le Congrès Mondial Amazigh, le Parlement Sami, l'IRLC, la MAIB et l'Indigenous Peoples and Nations Coalition and Indian Council of South America. Le **Congrès Mondial Amazigh** a souligné les conditions actuelles de la participation des peuples autochtones dans le système des Nations Unies – être une ONG avec le statut ECOSOC – et en précisant que cela devait changer. L'**IRLC et le Parlement Sami** ont énoncé le besoin d'avoir des règles d'accréditation plus souples dans le but de garder les peuples autochtones dans les discussions. La **MAIB et l'Indigenous Peoples and Nations Coalition and Indian Council of South America** ont rappelé le point crucial que les peuples autochtones sont des nations, et de fait, luttent pour la reconnaissance de leur auto-gouvernance, qui concerne également les règles d'accréditation.

En guise de conclusion, **M. Barumé** a également insisté sur le fait que les peuples autochtones sont des Nations et des peuples qui ont existé avant les sociétés modernes, et comme tels, ont besoin d'une reconnaissance de leurs formes d'organisations. **Mme Yamada** a exprimé le besoin des États de s'engager nationalement avec les peuples autochtones pour faciliter leur participation. **Mme Tauli-Corpuz** a rappelé à l'audience que l'objectif demeure la mise en œuvre de la UNDRIP et de la Convention n°169 de l'OIT, pendant que **M. Karl Bauer** et **Mme Charters** ont mis en avant la nécessité de parvenir à un consensus avec plus d'engagement de la part de toutes les parties, en faisant plus d'arrangements avec les systèmes de gouvernance existants et en montrant une plus grande flexibilité pour faciliter le processus. Selon **M. Anaya**, le point de départ reste l'acceptation des droits collectifs des peuples autochtones. **M. Littlechild** a été plus loin dans cette idée, en prenant en compte le temps nécessaire pour une reconnaissance mondiale des peuples autochtones. **M. Eddico** a finalement parlé de la nécessité de continuer ces discussions.

Mardi, 12 juillet

- Table ronde sur la promotion et la protection des droits des personnes handicapées autochtones

Cette table ronde visait à attirer l'attention sur la situation des personnes autochtones en situation de handicap, l'un des groupes les plus exclus et exposés à la discrimination, non seulement par les États mais aussi dans les communautés. Comme modérateur de la session, **M. Mansayagan** a parlé des développements récents qui ont eu lieu à cet égard, notamment avec d'autres organisations internationales, comme l'OIT. Il en a résumé les principaux points : consulter les personnes concernées pour renforcer leurs droits, leur donner un meilleur accès aux services, favoriser un environnement social, rassembler des points de vue autochtones sur le sujet, posséder une garantie des droits collectifs autant que des droits individuels et de réaliser plus de recherches sur le sujet. **Mme Catalina Devandas Aguilar, Rapporteuse Spéciale sur les Droits des Personnes en Situation de Handicap**, a introduit la situation des personnes autochtones en situation de handicap. Il y a un manque crucial d'accès aux services et un besoin urgent de capacitation et de donner plus de pouvoir à ces personnes, puisqu'elles souffrent une forme multidimensionnelle de discrimination. Le défi est double : d'une part, il faut augmenter la participation des peuples autochtones dans les réseaux des personnes en situation de handicap, et d'autre part, il faut plus inclure les personnes en situation de handicap dans les discussions qui concernent les droits des peuples autochtones. Le but est ainsi d'éviter un processus d'assimilation, d'augmenter les services dans les communautés et de développer des bonnes pratiques. **Mme Olga Montúfar, de la Fundación Paso a Paso**, a expliqué que le manque de données relatif aux personnes autochtones en situation de handicap ne permettait pas la création d'initiatives. Faire des campagnes de sensibilisation sur leur situation est de grande importance, et la première étape est d'harmoniser le processus autour du mouvement des personnes autochtones en situation de handicap. Elle a également commenté la grande lutte menée par les femmes et les jeunes filles autochtones en situation de handicap et les discriminations multiples auxquelles elles font face. **Mme Pratima Gurung, de LAHURNIP**, a soulevé la question de l'identité d'une personne autochtone en situation de handicap. Elle a expliqué que les catastrophes naturelles, au Népal, augmentaient le nombre de personnes en

situation de handicap et le manque d'accès aux services. De fait, des mesures doivent être prises dans le but d'assurer une meilleure protection de ces personnes, particulièrement en ce qui concerne les femmes et les jeunes filles. **Mme Tauli-Corpuz** a démontré les contradictions dans le cadre du droit international entre les droits des personnes en situation de handicap, qui sont individuels, et les droits des peuples autochtones, qui sont collectifs. L'équilibre entre les deux doit encore être trouvé et de la promotion doit être réalisée afin de préserver les deux, pour le bien-être des personnes autochtones en situation de handicap. **Mme Doreen Delmas, du Réseau Global des Personnes Autochtones en situation de handicap**, a simplement demandé un meilleur accès pour les personnes en situation de handicap dans le milieu international. Concrètement, cette participation n'est pas facilitée puisque peu d'organisations des Nations Unies organisent des événements qui permettent un accès facilité aux personnes en situation de handicap. Sa suggestion serait aussi d'inclure au sein des experts du MEDPA une personne en situation de handicap.

Pendant la session de Q&A qui a suivi, un dialogue interactif a eu lieu entre les panélistes et les participants. La plupart des questions se concentraient sur comment permettre effectivement une participation des personnes autochtones en situation de handicap dans le système international, en considérant à la fois des éléments de promotion et d'accès technique. De plus, quelques questions ont soulevé la problématique de l'édition de lignes directrices, dans le but de développer des bonnes pratiques pour les personnes autochtones en situation de handicap. Il est également important de ne pas oublier les personnes autochtones en situation de handicap mental, qui devraient être aussi considérées comme un groupe de personnes à qui l'on porte un grand intérêt. Les réponses des panélistes ont fait référence aux ODD et à comment s'assurer que personne ne soit laissé en arrière. Une des principales idées serait de travailler en étroite coopération avec les réseaux des peuples autochtones, d'une part, et les réseaux des personnes en situation de handicap, d'autre part.

La parole revenant aux experts, **M. Littlechild** a parlé des barrières qui existent dans le système actuel afin de permettre une telle coopération. Il a proposé que cette thématique soit un point permanent de l'agenda sur les sessions du MEDPA. **Mme Yamada** a souligné le besoin que les États collaborent afin de réaliser des actions concrètes et de valeur ajoutée pour les personnes autochtones en situation de handicap, en donnant par exemple plus de données sur leur situation. **M. Tsykarev** a commenté la situation du marché du travail et comment le rendre accessible aux personnes autochtones en situation de handicap, soulevant la question d'une situation de perte de pouvoir économique.

Les **États** qui ont pris la parole furent l'UE, les USA, le Canada, le Vénézuéla, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, la Bolivie, le Guatemala et l'Équateur. L'**UE** a insisté sur le besoin de se concentrer plus sur ces problèmes, pendant que les **USA** ont demandé s'il était possible de donner plus de solutions sur ce sujet et de renforcer le réseau global de personnes autochtones en situation de handicap. **Le Canada, la Bolivie, le Vénézuéla, le Guatemala, la Nouvelle-Zélande, l'Équateur, l'Australie et l'Afrique du Sud** ont présenté les différentes initiatives nationales qui font la promotion des droits des personnes autochtones en situation de handicap et leur permet une plus grande inclusion dans leurs systèmes sociaux respectifs. Les **organisations autochtones** qui ont réalisé une déclaration ont été AIPC, l'Association culturelle ATH Koudhia de Kabylie d'Algérie and le First Peoples Disability Network Australia.

AIPC a prié l'audience d'envisager une plus grande reconnaissance des droits des personnes autochtones en situation de handicap, citant plusieurs cas en Asie où ces personnes souffrent de discrimination. L'**Association culturelle ATH Koudhia de Kabylie d'Algérie** a insisté sur le manqué de volonté politique pour mettre en œuvre les mesures qui devraient être prises pour les personnes en situation de handicap. Le **First Peoples Disability Network Australia** a souligné les impacts négatifs du processus de colonisation, surtout sur la santé mentale des peuples autochtones et des handicaps que cela a provoqué dans les communautés. L'organisation a demandé une reconnaissance de ces processus ainsi qu'un meilleur accès pour les enfants autochtones en situation de handicap.

L'**autre organisation** qui s'est exprimée fut l'**Université Leuphana de Lüneburg**, qui a souligné les pratiques discriminatoires commises par les États envers les personnes autochtones en situation de handicap.

Comme remarques de conclusion, **M. Barumé** a rappelé la situation unique des personnes autochtones en situation de handicap, et le besoin de renverser les pratiques négatives en ce sens. Finalement, **M. Mansayagan** a exprimé le besoin crucial de travailler dur dans le but de faire en sorte que les bonnes pratiques sur les droits des personnes autochtones en situation de handicap deviennent une réalité.

- Étude et avis sur le droit à la santé et les peuples autochtones, notamment axée sur les enfants et les jeunes

M. Barumé a introduit l'étude de la MEDPA sur le droit à la santé. Le droit à la santé est lié à beaucoup d'autres, comme par exemple le droit au développement, les droits à la terre, le droit à l'eau, etc. A cause du manque de reconnaissance des droits à la terre, et d'un accès pauvre aux services, la santé des peuples autochtones est sévèrement affectée. Parmi les plus vulnérables nous retrouvons les personnes autochtones en situation de handicap, les femmes, la jeunesse et les enfants. Les recommandations soumises aux États sont les suivantes : renforcer les cadres légaux pour une plus grande reconnaissance du droit à la santé des peuples autochtones ; attribuer des ressources suffisantes aux peuples autochtones afin de financer leurs initiatives ; créer un plan d'action pour la mise en œuvre des Accords de Paris, assurer un accès aux services de soin qui sont culturellement appropriés et qui autorisent les pratiques traditionnelles dans les communautés. En ce qui concerne les recommandations données aux peuples autochtones, l'étude s'est concentrée sur : renforcer les efforts de promotion dans le but d'avoir une plus grande reconnaissance du droit à l'auto-détermination ; obtenir le droit au Consentement Libre, Préalable et Éclairé (FPIC) pour tous les projets qui ont à voir avec la santé ; réaliser des actions dans les communautés afin de protéger les femmes, la jeunesse, les enfants et les personnes autochtones en situation de handicap et de faire la promotion des pratiques traditionnelles. En ce qui concerne les recommandations données aux organisations internationales : l'OMS et le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) devraient désigner un groupe qui traiterait de la thématique de la santé autochtone, avec d'autres organisations comme la Banque Mondiale ; de plus, un guide devrait être créé afin de favoriser la création de bonnes pratiques. **M. Tsykarev** a souligné d'autres aspects de la santé autochtone, en incluant notamment la santé sexuelle et reproductive dans les communautés et le tabou autour de ce sujet, ainsi que les restrictions en ce qui concerne les boissons alcoolisées. L'accès à l'information reste la base,

et plus de ressources doivent être déployées pour y parvenir.

Les États qui ont réagi à l'étude ont été les USA, l'Équateur, la Nouvelle-Zélande, le Venezuela, la Russie, l'Australie, le Chili et la Bolivie. Les **USA** ont soulevé les problèmes que rencontrent beaucoup de jeunes gens en Alaska face aux drogues et à l'alcool, et ont cité les différents plans qui existent pour essayer d'y apporter une solution. L'**Équateur** a présenté son cadre légal qui garantit l'équité sociale et territoriale et donc protège les différentes cultures. **La Nouvelle-Zélande, la Finlande et le Venezuela** ont reconnu leur besoin de continuer de travailler sur l'accès aux soins de santé pour les peuples autochtones, dans le but de les rendre équivalents au reste de leur population. La **Russie** a exprimé son besoin de réaliser plus de travail afin d'arriver à atteindre les zones les plus reculées du territoire et de délivrer des soins de santé dans ces zones, pendant que **l'Australie et le Chili** ont rappelé que la culture était un aspect crucial de la médecine autochtone. La **Bolivie** a souhaité faire la promotion de la médecine traditionnelle dans communautés.

Les **organisations autochtones** qui ont fait une déclaration ont été la Lipam Apache Women Defense group, l'Assemblée des arméniens d'Arménie occidentale, l'IITC, le New South Wales Aboriginal Land Council, les Maskwacis Cree, AIPC, l'Asian Indigenous Peoples Pact (AIPP), la Edfu Foundation, Maloca Internationale, le Ogiek Peoples Development Program, l'Association Espoir pour les Jeunes Batwa, l'Indigenous World Association, la Moonfish Dance Company, Arafura Dance Association & East Arnhem Regional Council, Harikar, le Congrès Mondial Amazigh, le First Peoples Disability Network, la Wayuu Indigenous Women's Force, la Wayunkera Indigenous Women's Initiative et le CRIT, Human Rights and Development Organization for Poters, la Red nacional de casas de las mujeres en México, la Toumast Union of Civil Society Organizations of Amazigh Libya et le Pueblo Indígena Ette Ennaka. **Le Lipam Apache Women Defense group** a invoqué de nombreuses dépossession de terre et les troubles sanitaires que cela a aussi engendré dans les communautés, en particulier sur la santé des femmes autochtones. **L'Assemblée des arméniens d'Arménie occidentale** a voulu attirer l'attention sur le génocide culturel commis à l'encontre de leur peuple, pendant que le **New South Wales Aboriginal Land Council** a souligné la perte d'identité liée à la perte de leur terre, et les troubles de santé que cela provoque chez eux. Cette déclaration a été plus amplement définie par le **IITC**, qui a utilisé l'exemple des industries de l'extraction qui utilisent les éléments hautement polluants dans leurs opérations, ce qui a des effets terribles sur la santé des peuples autochtones. Les **Maskwacis Cree** ont réitéré l'importance de préserver le bien-être des communautés, et **l'AIPC** a mis en avant les effets des maladies transmissibles et le manque d'accès aux hôpitaux. **AIPP** a fait remarquer que beaucoup d'autochtones d'Asie étaient apatrides, et n'avaient donc pas accès aux services de santé publics. **L'Indigenous World Association, Edfu Foundation, the Moonfish Dance Company, Arafura Dance Association & East Arnhem Regional Council, et le Congrès Mondial Amazigh** ont rappelé que le droit à la santé était profondément lié au droit à l'auto-détermination. Le **First Peoples Disability Network et la Toumast Union of Civil Society Organizations of Amazigh Libya** ont de nouveau fait référence aux nombreuses difficultés auxquelles font face les personnes autochtones en situation de handicap et les barrières systématiques mises à l'exercice de leurs droits. **Maloca Internationale** a parlé de l'importance de la médecine traditionnelle et le besoin que la médecine 'occidentale' en reconnaisse les bienfaits. Le **Ogiek Peoples Development Program** a exprimé des inquiétudes sur la pratique des campagnes de vaccination réalisées par

les États et d'autres organisations, sans réaliser le FPIC des communautés ni de suivi dans leur application. L'**Association Espoir pour les Jeunes Batwa et Human Rights and Development Organization for Poters** ont voulu attirer l'attention sur les conditions de pauvreté des Batwa et leur manque complet d'accès aux services de santé. **Harikar** a exposé les traumatismes dont souffrent les peuples d'Irak dans les zones de conflit. La **Wayuu Indigenous Women's Force, la Wayunkera Indigenous Women's Initiative et le CRIT** ont exprimé le lien crucial entre le droit à la santé des peuples autochtones et leur droit à l'eau. La

Red nacional de casas de las mujeres en México a regretté l'introduction de la médecine 'occidentale' et a également soulevé le problème de la migration autochtone, qui a un effet néfaste sur leur santé. Le **Pueblo Indígena Ette Ennaka** a réclamé qu'une plus grande attention soit portée aux femmes enceintes.

Les **autres organisations** qui ont exprimé leur point de vue ont été la New Zealand Human Rights Commission, l'Université Leuphana de Lüneburg, Cultural Survival, OXFAM Australie, FIAN international, l'Organisation Pan-Américaine de la Santé et l'Université de Brasília. La **New Zealand Human Rights Commission** a reconnu les inégalités dans l'accès aux services de santé entre le peuple Maori et les non Maori, pendant que l'**Université Leuphana de Lüneburg** a souligné que la violence sexuelle contre les femmes et les enfants devait bénéficier de plus d'attention. **Cultural Survival** a établi un lien entre la dégradation environnementale et l'augmentation des troubles de la santé chez les peuples autochtones, et **OXFAM Australie** a mis en avant les besoins croissants des peuples autochtones dans le pays pour un meilleur accès aux services de santé. **FIAN International** a soulevé la problématique des grands projets de développement, comme les barrages, qui affectent profondément les peuples autochtones dans leur santé et dans leur environnement. **L'Organisation Pan-Américaine de la Santé** a présenté le travail fait afin d'avoir un focus interculturel pour respecter les pratiques traditionnelles. **L'Université de Brasília** a suggéré que plus d'étudiants autochtones devraient étudier la médecine, dans le but d'être capables de transférer leurs connaissances dans les communautés et de créer un lien avec les pratiques traditionnelles.

Les experts ont fermé ce point de l'agenda en reprenant les points principaux de la discussion. **M. Tsykarev** a reconnu le lien entre le besoin de faire plus de promotion au sein du secteur privé et la santé des autochtones, d'une part, et les pratiques traditionnelles d'autre part, puisque le secteur privé a un effet direct sur la santé des autochtones. **Mme Yamada** a dit qu'une attention spéciale devrait être donnée aux femmes et aux enfants, et a demandé plus de respect du FPIC en ce qui concerne la délivrance de soins. **M. Mansayagan** s'est exprimé sur le fait que les peuples autochtones ont besoin d'une attention plus complexe en termes de santé que le reste de la population, et qu'une manière de résoudre ce problème serait une plus grande reconnaissance du droit à l'auto-détermination. **M. Littlechild** a mis l'accent sur le rôle joué par les Jeux Mondiaux Autochtones et la place qu'ils pourraient occuper pour une plus grande reconnaissance des personnes autochtones en situation de handicap si leur participation était permise. **M. Barumé** a finalement résumé toutes ces interventions en rappelant le lien entre les traumatismes historiques et les conditions sanitaires dangereuses que nous observons de nos jours. Il a en outre décrit les liens entre les différentes formes de pollution – de l'air, du sol, de l'eau, de la terre, etc. – et les effets sur la santé des peuples autochtones.

Mercredi, 13 juillet

- Droits fondamentaux des peuples autochtones et entreprises

M. Littlechild a souligné les aspects variés en rapport avec le droit à la santé des peuples autochtones et les entreprises. Comme l'a démontrée la session précédente, la santé autochtone est très liée au respect de leurs droits à la terre, qui sont le plus souvent violés par le secteur privé et les États, dans le but de mettre en œuvre des grands projets de développement et de faciliter l'accès aux entreprises de l'extraction. Les politiques publiques doivent se concentrer sur une plus grande autonomie des peuples autochtones et une plus grande reconnaissance de leur droit à l'auto-détermination lorsqu'il s'agit d'établir des relations avec le secteur privé. Un des outils principaux est en ce sens le respect du FPIC.

Les **États** qui ont exprimé leur opinion sur ce point de l'agenda ont été **l'Australie, le Brésil, l'Équateur, l'Indonésie, le Venezuela, la Bolivie et l'Afrique du Sud**. **L'Australie** a réitéré son appui sur les principes directeurs de l'ONU sur les Entreprises et les Droits de l'Homme et a voulu mettre en valeur son engagement envers les entrepreneurs autochtones. **Le Brésil** a présenté son cadre national de régulation pour les activités des multinationales en relation avec les droits des peuples autochtones, et a déclaré que le point de départ principal devrait être la UNDRIP. **L'Équateur et le Venezuela** ont reconnu leur besoin d'avoir un plus grand équilibre entre les peuples autochtones et les multinationales, ainsi que **l'Afrique du Sud**, qui a souligné le besoin de plus de discussions au niveau national sur le sujet et sur le manque de régulation. La **Bolivie** a rappelé que c'est une obligation étatique de faire respecter les Droits de l'Homme aux grandes entreprises dans leur territoire, pendant que **l'Indonésie** a assuré que les entreprises qui opéraient dans le pays respectaient les Droits de l'Homme de leurs communautés.

Les **organisations autochtones** qui se sont exprimées ont été AIPC, AIPP, le New South Wales Aboriginal Land Council, LAHURNIP, le Bureau d'études scientifiques et techniques, la Organización Mapuche Consejo de todas las tierras, le Arctic Indigenous Caucus and Inuit Circumpolar Council, le Australia Indigenous Leadership Centre, les Maskwacis Cree, Maloca Internationale, l'Indigenous Peoples Alliance of The Archipelago, le Pueblo Guarani de Hipólito Yrigoyen – Argentina, la Moonfish Productions Aboriginal Corporation and Northern Land Council, le Congrès Mondial Amazigh, le Congrès Populaire Coutumier Kanak, l'Association Tartit du Burkina Faso, le CRIT and l'Association Culturelle Adrar Ath Koudhia Kabylie Algérie. **AIPC, AIPP, le Bureau d'études scientifiques et techniques, les Maskwacis Cree et le Congrès Mondial Amazigh** ont demandé une plus grande mise en œuvre du droit au FPIC dans leurs communautés, et une plus grande coopération multilatérale entre le secteur privé, les États et les communautés. Le **New South Wales Aboriginal Land Council** a insisté sur la possibilité de créer une économie de développement durable pour les communautés, mais qui fait face à de nombreuses barrières mises en place par les États. **LAHURNIP** a fait écho à la déclaration précédente en utilisant l'exemple d'une construction de barrage au Népal, et a exposé la situation où opposés au projet étaient tués et persécutés. **L'Organización Mapuche Consejo de todas las tierras** a souligné les dégradations sérieuses de l'environnement qui sont liées aux activités de l'industrie de l'extraction, et leurs conséquences sur la santé autochtone et la sécurité alimentaire. **L'Arctic Indigenous Caucus and Inuit Circumpolar Council** a demandé une plus grande transparence dans ce domaine, et a également demandé que les

bénéfices liés à ces activités soient partagés avec les communautés. L'**Australia Indigenous Leadership Centre** a demandé que l'on établisse des principes qui permettraient d'aider les peuples autochtones à développer leurs propres entreprises. **Maloca Internationale** a rappelé la nécessité de protéger la médecine traditionnelle des grandes entreprises, et le **Pueblo Guarani de Hipólito Yrigoyen – Argentina** a invité les experts à prendre note de la situation de leur communauté sur le terrain et des violations répétées de leurs droits. La **Moonfish Productions Aboriginal Corporation and Northern Land Council** a présenté la préservation des territoires des Aborigènes dans le Nord de l'Australie, et le besoin d'un plus grand investissement dans le savoir Aborigène, dans le but de promouvoir un développement durable de ces territoires. Le **Congrès Populaire Coutumier Kanak** a déclaré que l'approche sur les droits des peuples autochtones était occidentale, et que ces droits avaient une signification seulement sur les deux plans, le rationnel et l'irrationnel, en accord avec le point de vue autochtone. L'**Association Tartit du Burkina Faso** a prévenu des conséquences du terrorisme sur la survie économique des peuples autochtones, et l'**Association Culturelle Adrar Ath Koudhia Kabylie Algeria** a demandé aux États de permettre aux peuples autochtones de faire valoir leurs droits à la culture et au FPIC. Le **CRIT et l'Indigenous Peoples Alliance of the Archipelago** ont insisté sur le fait que le secteur privé et les industries de l'extraction étaient en train de refuser l'accès à l'eau et aux ressources naturelles des peuples autochtones, ce qui conduisait à de sérieuses violations des Droits de l'Homme.

Les **autres organisations** à s'exprimer furent l'Université Autonome de Madrid, Faculté de Droit, FIAN International et la Structural Analysis of Cultural Systems. L'**Université Autonome de Madrid, Faculté de Droit**, a proposé que les multinationales donnent une information claire sur leurs activités et leurs risques, pendant que **FIAN International** a voulu attirer l'attention sur le génocide qui est en train de se produire contre le peuple Guarani-Kaiowá au Brésil, celui-ci résultant de l'exploitation de leurs terres par l'agrobusiness. La **Structural Analysis of Cultural Systems** a prévenu des impacts négatifs que pourrait avoir le tourisme sur les communautés, en mettant en péril leur mode de vie traditionnel et en considérant de fait les peuples autochtones comme 'exotiques'.

Dans ses remarques de conclusion, **M. Littlechild** a exprimé le besoin pour le MEDPA d'être plus impliqué dans ces discussions, et a demandé aux États d'assumer un plus grand respect des droits autochtones à l'auto-détermination et au FPIC. L'élément le plus pertinent reste les économies durables, produites par les communautés et pour les communautés, qui reste la prochaine étape à mettre en place. **Mme Yamada** a également mentionné la violence commise contre les peuples autochtones sur leur territoire pour l'accès aux ressources naturelles, et a appelé les États à jouer un rôle plus important dans les relations avec les entreprises. **M. Tsykarev** a souligné qu'il est important pour les peuples autochtones d'avoir accès à l'entrepreneuriat, mais également d'avoir une discussion plus marquée sur la définition exacte et l'application sur le terrain du FPIC de savoir ce que signifie le FPIC sur le terrain. **M. Mansayagan** a rappelé les processus de colonisation et le développement excessif des sociétés, ce qui provoque de fait la perte des territoires autochtones.

- Objectifs de développement durable et droits des peuples autochtones

Mme Yamada a présenté les inquiétudes des délégués autochtones relatives à ce sujet

pendant la 8^{ème} session, et le besoin de renforcer les voix des peuples autochtones dans le contexte des ODD. Puisque les peuples autochtones sont mentionnés dans seulement 2 des objectifs, leur participation dans le processus de décision devient plus critique chaque jour. Les ODD sont un sujet multidimensionnel, qui a à voir avec le droit à l'auto-détermination, le droit au développement, le droit d'exercer librement le développement social et économique en étant sûrs que personne n'est laissé en arrière. **M. Pop** a exprimé ses inquiétudes en ce qui concerne la mise en œuvre des ODD, et les concepts qui entourent 'l'inclusion' répétée dans les ODD. Il a de plus déclaré qu'il y a besoin de plus d'équilibre des genres dans le processus et de changer la perspective du modèle de développement.

Les États qui ont réalisé une déclaration sur ce point de l'agenda ont été le Canada, le Brésil, l'Australie et l'Équateur. Le **Canada** a présenté le lancement de la révision de ce processus dans le pays qui traite notamment des avancées en termes de changement climatique et d'environnement. **L'Équateur** a présenté ses plans nationaux pour réduire les inégalités et la pauvreté, et renforcer l'éducation au sein des communautés. Le **Brésil** a insisté sur l'importance de l'intégration des peuples autochtones et de la lutte contre les conséquences du changement climatique. **L'Australie** a noté que son gouvernement était en train de travailler sur des indicateurs dans le but de mettre en œuvre les ODD.

Les **organisations autochtones** qui ont pris la parole sur ce point de l'agenda ont été l'Assemblée des Arméniens d'Arménie Occidentale, AIPC, IITC et Tebtebba, le Congrès Mondial Amazigh, les Khmers Kampuchea Krom Foundation, AIPP, Derecho, Ambiente y Recursos Naturales, le Sengwer Indigenous Peoples Programme, le Pastoralist Information and Development Organization, le Congreso del Estado de Jalisco et KMS. **L'Assemblée des Arméniens d'Arménie Occidentale** a parlé du génocide culturel de leur peuple en Arménie, pendant que le **Congrès Mondial Amazigh** a souligné l'importance de préserver l'éducation des enfants et des futures générations dans la langue amazighe, et d'avoir plus de politiques publiques à cette fin. **AIPC, et IITC avec Tebtebba** ont rappelé le rôle important des peuples autochtones dans la récolte de données et le besoin de créer un indicateur spécifique pour voir les résultats concrets des ODD sur le terrain. AIPP a mentionné les menaces constantes qui pèsent sur les territoires autochtones et les différents objectifs qu'ont les communautés autochtones en ce qui concerne les ODD. Les **Khmers Kampuchea Krom Foundation** ont demandé aux gouvernements de prendre le peuple Khmer en compte dans les plans de développement nationaux, pendant que le **Sengwer Indigenous Peoples Programme** mais également le **Pastoralist Information and Development Organization** ont affirmé l'importance de la prise de pouvoir des communautés, en rappelant les conséquences de l'éviction des peuples autochtones de leurs territoires en Afrique. **Derecho, Ambiente y Recursos Naturales** ont fait référence aux problèmes liés aux terres et territoires et le manque de respect constant sur les droits à la terre des peuples autochtones, pendant que le **Congreso del Estado de Jalisco** a soutenu l'idée qu'il était nécessaire que les peuples autochtones mettent pleinement en œuvre leurs droits, surtout le droit à l'auto-détermination. **KMS** a demandé au MEDPA de redonner les noms originaux aux territoires Khmers.

Dans les **autres organisations**, l'Université Leuphana de Lüneburg et l'Association Universelle Esperanto ont pris la parole. **L'Université Leuphana de Lüneburg** a souligné le besoin de maintenir l'accès à l'eau des communautés autochtones dans le but de préserver leurs savoirs

traditionnels, et l'**Association Universelle Esperanto** a souhaité mettre en avant les liens entre la biodiversité et la diversité linguistique à travers la préservation de différentes cultures.

Mme Yamada a fermé ce point de l'agenda en rappelant à l'audience que les ODD devraient renforcer le bien-être des peuples autochtones, ce qui présuppose une reconnaissance plus vaste de leurs droits à la terre. L'autre élément crucial à considérer sur le processus des ODD est relatif aux thématiques liées à l'eau, aux langues et à la diversité.

Jeudi, 14 Juillet

- Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

M. Littlechild a présenté ce point de l'agenda, en rappelant le questionnaire qui a été envoyé aux organisations autochtones. **Mme Tauli-Corpuz** a introduit son rapport qui fait état de ses différentes visites au sein des communautés dans le monde. La thématique la plus urgente reste la violation des Droits de l'Homme, surtout en ce qui concerne les droits des femmes et des jeunes filles. Les challenges autour du changement climatique sont grands, et la dégradation environnementale est toujours responsable d'un trop grand nombre de situations graves dans les communautés autochtones. Il est nécessaire d'avoir plus de principes au sein du système international qui incluent les droits des peuples autochtones comme une thématique principale de l'agenda international. **M. Pop** a résumé l'UNPFII de cette année, qui avait comme thème principal les droits des peuples autochtones dans le contexte de la résolution de conflit. Il a remarqué que les efforts des États étaient toujours insuffisants et que beaucoup restait à faire dans le but d'avoir l'espoir de réaliser les buts de la UNDRIP. **M. Binota Moy Dhamai, Président du Fonds Volontaire des Nations Unies pour les Peuples Autochtones (UNVFIP)**, a introduit l'importance du Fonds Volontaire pour la participation des peuples autochtones dans la prise de décisions. Il a appelé les États à augmenter leur niveau de contributions dans le but d'augmenter le dialogue entre les peuples autochtones et les États. Il a également remarqué qu'au sein du Docip, le Fonds Volontaire délivrait aussi des formations pour plus de capacitation et d'émancipation.

Les États qui ont réalisé une déclaration sur ce point de l'agenda ont été le Canada, les USA, l'Australie, le Venezuela, le Guatemala, l'Algérie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud. **L'Australie, le Canada et les USA** ont souligné le besoin de renforcer le dialogue entre les États et les peuples autochtones. **L'Algérie** a demandé plus de visibilité dans le domaine international pour les mécanismes qui ont à voir avec les droits des peuples autochtones dans le but de renforcer la coopération avec les autres acteurs. **La Nouvelle-Zélande et le Venezuela** ont évoqué le besoin d'une plus grande reconnaissance du FPIC, ainsi que celui d'un engagement sous différentes formes avec les communautés, ce qui peut être réalisé notamment à travers l'éducation. **Le Guatemala** a introduit ses initiatives pour les peuples autochtones dans les communautés, comme la promotion des langues autochtones, et **l'Afrique du Sud** a exprimé son support à la mise en œuvre de la UNDRIP avec les initiatives qui ont été prises en ce sens.

Les **organisations autochtones** qui se sont exprimées ont été le Monitoring Mechanism of the IWI Chairs Forum, le Council of Indigenous in Today's Vietnam, le New South Wales Aboriginal Land Council, l'Indigenous Peoples Development Services, le Saami Council, le Toumast Union

of Civil Organizations of Libyans Amazigh, le Parlement Sami de Norvège, le Elders Council of the Shor People, le Consejo de Todas las Tierras Mapuche, le Alifuru Council, l'Indigenous World Association, le National Congress of American Indians Native Americans Rights Fund, l'Otomi People from the Toltec-Olmec and Teotihuacan Lineage, the Moonfish Aboriginal Corporation, East Arnhem Regional Council, and Arafura Dance Association, le Congrès Populaire Coutumier Kanak et Acal el Hajeb. **Le Monitoring Mechanism of the IWI Chairs Forum** a présenté les développements récents en Nouvelle-Zélande sur le monitoring de la mise en œuvre de l'UNDRIP, pas seulement en termes de bonnes pratiques mais également sur le manque de reconnaissance par le gouvernement des formes tribales de gouvernance. Le **Council of Indigenous in Today's Vietnam** a voulu attirer l'attention sur la situation des peuples autochtones du Vietnam, et le manque d'accessibilité aux services publics, en majorité dû à une situation de persécution continue. Le **New South Wales Aboriginal Land Council et le Indigenous Peoples Development Services** ont exprimé que la reconnaissance du droit à l'auto-détermination est cruciale, surtout en ce qui concerne la culture des peuples autochtones. Le **Saami Council** a énoncé l'importance des traditions de pêche en Finlande et en Norvège, et que lorsque des accords de pêche sont signés entre les deux pays, ils devraient prendre cet élément culturel en considération. Le **Congrès Populaire Coutumier Kanak, le Moonfish Aboriginal Corporation, East Arnhem Regional Council, and Arafura Dance Association, l'Indigenous World Association, le Consejo de Todas las Tierras Mapuche, l'Alifuru Council, le Elders Council of the Shor People et Acal el Hajeb** ont demandé un respect global de leur droit à l'auto-détermination, et ont mis en exergue le fossé grandissant entre le discours des États et la réalité sur le terrain. Le **Toumast Union of Civil Organizations of Libyans Amazigh** a déploré le manque d'opportunités pour son peuple d'exprimer son ressenti dans les différents mécanismes. Le **Parlement Sami de Norvège** a parlé des bonnes pratiques avec le Parlement Sami de Finlande et le Saami Council, qui s'emploient à développer des initiatives transfrontalières dans le but de réduire les tensions que créent les frontières au sein du peuple Sami. Le **National Congress of American Indians Native Americans Rights Fund** a demandé à l'ONU de faire plus d'efforts afin de faire de la mise en œuvre de l'UNDRIP une réalité sur le terrain, et d'augmenter les négociations autour des thématiques liées au changement climatique. Les **Otomi People from the Toltec-Olmec and Teotihuacan Lineage** ont demandé une intervention pour la préservation culturelle de leurs communautés, puisque certaines au Mexique sont en train d'être massacrées et que des violations majeures des Droits de l'Homme sont en train de se produire.

Des **autres organisations**, la Commission Nationale des Droits de l'Homme de la Nouvelle-Zélande et l'Université Leuphana de Lüneburg ont pris la parole. La **Commission Nationale des Droits de l'Homme de la Nouvelle-Zélande** a reconnu que le processus de mise en œuvre de la UNDRIP était encore lent, et que l'identité culturelle des peuples n'était pas prise en compte. **L'Université Leuphana de Lüneburg** a fait écho à la déclaration précédente en insistant sur l'importance des spécificités culturelles dans la mise en œuvre de l'UNDRIP.

M. Littlechild a résumé cette session en soulignant que les États ont besoin d'un support permanent pour la mise en œuvre de la UNDRIP, et de plus d'exemples de bonnes pratiques sur le droit au FPIC. Il est également clair que les peuples autochtones ne sont toujours pas reconnus dans toutes leurs particularités, ce qui requiert plus d'attention de la part de la communauté internationale et une considération des standards plus élevés afin de considérer

ces problématiques.

- Suivi des études et avis thématiques

M. Tsykarev a rappelé l'importance du langage et de la culture dans le cadre du droit à l'auto-détermination, et a également fait référence au rapatriement des restes ancestraux et culturels qui est un sujet de grand intérêt pour les communautés de nos jours. Une nouvelle dynamique pour promouvoir les langues et la culture autochtones au niveau international est nécessaire, et le suivi est crucial pour continuer les bonnes pratiques.

Les organisations autochtones qui ont réalisé une déclaration sur ce point de l'agenda ont été le New South Wales Aboriginal Land Council, l'International Public Organization Foundation for Research and Support of Indigenous Peoples of Crimea, Tartit du Burkina Faso, FAIRA, le Elders Council of the Shor People, AIPC, le Congrès Mondial Amazigh, l'Indigenous Peoples and Nations Coalition, Bharat Munda Samaj, Kvenland Association, IITC, Comunidad Atacama de Chunchuri et l'Indigenous World Association. **Le New South Wales Aboriginal Land Council** a demandé plus d'accès aux systèmes judiciaires pour les Aborigènes d'Australie. **L'International Public Organization Foundation for Research and Support of Indigenous Peoples of Crimea** a pressé la communauté internationale d'accorder une attention plus grande au bien-être mental et physique du peuple Tartar de Crimée, qui est sujet à des menaces constantes. **Tartit du Burkina Faso** a mentionné le trafic de drogue et les évictions des autochtones de leur territoire qui sont en train de se produire, avec les conséquences sérieuses que cela engendre. **FAIRA** a souligné le manque de reconnaissance des Aborigènes d'Australie, et a demandé une application concrète du droit à la participation dans les prises de décision. Le **Elders Council of the Shor People** a exprimé une certaine reconnaissance envers les russophones du programme du OHCHR de boursiers autochtones de cette année, en déclarant qu'il était de leur responsabilité d'être capable de participer dans les futurs processus de prise de décision. **AIPC** a rappelé le besoin d'avoir un dialogue constructif avec tous les acteurs, pendant que le **Congrès Mondial Amazigh** a remarqué l'importance de l'éducation autochtone pour les générations futures. **L'Indigenous Peoples and Nations Coalition** a demandé plus de coopération internationale. **Bharat Munda Samaj et Kvenland Association** ont condamné un processus d'assimilation culturelle qui continue d'être relatif à la culture et aux langages. **IITC** a insisté sur la création ad hoc d'un groupe de suivi sur le rapatriement des restes ancestraux. La **Comunidad Atacama de Chunchuri** s'est aussi exprimée sur ce point, en soulignant le besoin de plus d'engagement par les autorités nationales sur le sujet. **L'Indigenous World Association** a demandé que le secteur privé cesse de réaliser des mises aux enchères pour les objets ancestraux des peuples autochtones.

L'autre organisation qui s'est exprimée sur le sujet fut **l'Université Leuphana de Lüneburg**, qui a affirmé le besoin de respecter le droit au FPIC en ce qui concerne le droit des peuples autochtones à leur culture.

M. Tsykarev a finalisé cette discussion en notant que les participants avaient souligné la marginalisation, la discrimination et le manque d'accès à l'éducation dans leur langue maternelle.

- Propositions à présenter au Conseil des droits de l'homme pour examen et approbation

M. Barumé a ouvert la discussion en présentant les développements récents dans ce domaine.

Les États qui ont réalisé une déclaration sur ce point de l'agenda ont été l'Indonésie, les USA, l'Australie et la Bolivie. **L'Indonésie et l'Australie** ont précisé que leurs gouvernements étaient impliqués pour faire face aux défis constants, et les **USA** ont reconnu les efforts du MEDPA pour faciliter les discussions lors des sessions sur les problématiques actuelles. La **Bolivie** a suggéré que le MEDPA devrait conduire une étude sur les droits collectifs et présenter des exemples positifs de leur application.

Les organisations autochtones qui ont pris la parole ont été la Nation Ochapowace, l'Indigenous Peoples Development Services, l'Association Culturelle et Scientifique de Khenchelo, AIPC, le Movimiento indígena del Nicaragua, l'Aboriginal Rights Coalition, le Elders Council of the Shor people, IITC, Moonfish Aboriginal Cooperation, East Arnhem Regional Council, and Arafura Dance Association and le Congrès Populaire Coutumier Kanak. Le **Movimiento indígena del Nicaragua** a remarqué que les femmes ont clairement besoin de plus d'émancipation, même dans le mouvement des droits des peuples autochtones, et a exprimé de la reconnaissance pour l'inclusion de Mme Yamada comme nouvelle experte. **L'Aboriginal Rights Coalition** a mis en garde contre les restrictions budgétaires des organisations autochtones et des délégués dans le système international, et l'importance cruciale de la promotion autochtone aux Nations Unies. **La Nation Ochapowace** a suggéré que le MEDPA devrait réaliser une étude sur la situation de génocide dont ont souffert les peuples autochtones dans le monde. **L'Indigenous Peoples Development Services, AIPC et IITC à travers une déclaration conjointe**, a regretté que l'espace pour les défenseurs des droits des peuples autochtones se resserrait de plus en plus, et a expressément demandé au MEDPA d'être grandement concerné par ce sujet. **L'Association Culturelle et Scientifique de Khenchelo et le Elders Council of the Shor people** voudraient convaincre les gouvernements de respecter leurs promesses en ce qui concerne les peuples autochtones. **La Moonfish Aboriginal Cooperation, East Arnhem Regional Council, and Arafura Dance Association** a précisé le besoin d'une éducation bilingue au sein des communautés, pendant que le **Congrès Populaire Coutumier Kanak** a rappelé l'importance de préserver la Terre Mère.

Pour fermer la session, **M. Tsykarev** a déclaré le besoin pour le MEDPA de prendre des mesures de protection pour les défenseurs des Droits de l'Homme.

Vendredi, 15 Juillet

- Adoption du rapport

Dans sa déclaration finale, M. Barumé a exprimé le désir que le MEDPA prenne note de la discrimination à laquelle font face les peuples autochtones dans le domaine des Entreprises et des Droits de l'Homme. En ce qui concerne les discussions de la semaine, les propositions sont les suivantes :

- Sur la révision du mandat :

(1) Le MEDPA devrait avoir plus d'indépendance et d'autonomie du CDH pour conduire ses études ;

(2) le MEDPA devrait considérer l'UNDRIP comme principale base de travail ;

(3) une plus forte coopération entre le SRRIP / UNPFII et le MEDPA devrait avoir lieu ;

(4) les visites dans les pays devraient avoir lieu sur invitation ;

(5) le nombre d'experts devrait être augmenté à sept, dans le but de représenter les sept régions telles que définies par UNPFII ;

(6) le MEDPA devrait réaliser un rapport annuel global sur la mise en œuvre de l'UNDRIP ;

(7) plus de coopération et d'interaction avec le CDH devrait être mis en place ;

(8) le MEDPA devrait contribuer au Groupe de Travail sur les Entreprises et les Droits de l'Homme ;

(9) la coopération et l'interaction devrait augmenter avec le système des Droits de l'Homme en général ;

(10) une coopération plus marquée devrait être mise en place avec les institutions nationales des Droits de l'Homme ;

(11) plus de ressources devrait être attribuées pour supporter le travail du Secrétariat du MEDPA pour ses activités

- Sur la participation des peuples autochtones dans le système de l'ONU :

(1) la participation devrait être renforcée

(2) le CDH devrait pousser UNGA à adopter une résolution pour autoriser plus de participation des peuples autochtones dans les réunions sur les sujets qui les concernent ;

(3) la CDH et UNGA devraient continuellement supporter le travail qui est réalisé dans le système, en collaboration avec les experts ;

(4) le MEDPA va réaliser un rapport à UNGA sur la mise en œuvre du paragraphe 8 du Document final de la CMPA

- Sur les personnes autochtones en situation de handicap

(1) De rendre les discussions complètement accessibles aux personnes autochtones en situation de handicap ;

(2) d'encourager les États à fournir plus d'informations sur les personnes autochtones en situation de handicap pendant le processus de l'EPU

- Sur l'Agenda 2030 et les ODD :

(1) il est important d'assurer la participation des peuples autochtones dans la mise en œuvre des ODD

- Sur la mise en œuvre de l'UNDRIP :

(1) pour son 10^{ème} anniversaire, autoriser le MEDPA à réaliser une étude sur les bonnes pratiques de sa mise en œuvre ;

(2) il semble nécessaire de s'assurer que les défenseurs des Droits de l'Homme ont les conditions nécessaires pour faire valoir leurs droits ;

(3) il est important de contribuer au UNVFIP ;

(4) les recommandations réalisées dans le cadre de l'EPU devraient inclure des recommandations du MEDPA pour suivi

- Sur les droits des peuples autochtones, les entreprises, et les institutions financières internationales

(1) assurer le dialogue entre les États et les peuples autochtones dans le but de respecter les obligations légales d'UNDRIP et de la Convention n°169 de l'OIT

- Sur le webcasting des sessions du MEDPA

(1) des ressources devraient être allouées afin qu'il y ait la possibilité d'enregistrer les sessions et les diffuser sur le web, pour atteindre une plus grande audience.

Les trois propositions pour la prochaine étude du MEDPA sont les suivantes :

- (a) Les droits des peuples autochtones et des individus engagés dans la promotion et la protection des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales ;
- (b) La discrimination à laquelle font face les peuples autochtones dans le business et les services financiers, avec une référence spécifique aux femmes autochtones entrepreneuses ;
- (c) L'article 8 d'UNDRIP, ce qui inclut le droit des peuples autochtones et des individus à ne pas être soumis à une assimilation forcée et une destruction de leur culture

M. Littlechild a souligné les progrès réalisés en la matière et a remercié les membres du MEDPA pour le long travail qu'ils ont accompli ensemble. **M. Tsykarev** a espéré que la révision du mandat du MEDPA ferait de la mise en œuvre d'UNDRIP une priorité et a également exprimé ses respects à M. Littlechild. **Mme Yamada** et **M. Mansayagan** ont également souligné leur grand respect pour le travail réalisé par M. Littlechild.

3. Prochaines étapes

En ce qui concerne les prochaines étapes, le rapport officiel du MEDPA sera disponible dans les six langues des Nations Unies la première semaine de Septembre.

Pendant le CDH, les discussions qui concernent les droits des peuples autochtones auront lieu durant la deuxième semaine de discussions, entre le 19 et le 23 Septembre – date à confirmer. Le dialogue interactif de cette année aura comme sujet ' les causes et les conséquences des violences commises contre les femmes et les jeunes filles autochtones, incluant les personnes en situation de handicap'.

En ce qui concerne les résolutions qui seront soumises au CDH, il y en aura une sur le renouvellement du mandat de la SRRIP, et une générale en ce qui concerne les droits des peuples autochtones, qui contient l'adoption du rapport du MEDPA. Il n'y a à l'heure actuelle aucune indication pour savoir si une résolution sur la révision du mandat du MEDPA sera soumise.

*Pour des questions relatives à cette note,
merci de contacter claire@docip.org*

ANNEXE I – LISTE DES ÉVÈNEMENTS PARRALÈLES AUXQUELS
LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE DU DOCIP ONT PARTICIPÉ

1. Lundi 11 Juillet 2016

1. Lancement du rapport 2016 sur l'état des Minorités et des Peuples Autochtones dans le monde, organisé par Minority Rights Group International

M. Carl Soderbergh, Directeur de la Communication de Minority Rights Group International a expliqué le contexte et le contenu de la 10^{ème} édition de cette publication, qui se focalise sur la culture et l'héritage. Le sujet a été choisi en rapport avec la dernière étude du MEDPA sur la culture. Il a expliqué le contenu selon les différents chapitres et le questionnaire des peuples menacés, qui est un indicateur de prévention. **Mme Yamada** a expliqué que, en tant que Rapporteuse Nationale des Peuples Autochtones du Brésil, elle s'est rendue dans différents endroits où les entreprises, l'agriculture et les grands projets de développement impactent grandement la vie quotidienne et la culture des peuples autochtones. **M. Daniel Kobei, du Ogiek People's Development Programme**, a mentionné le lien entre les peuples autochtones et la terre comme moyen de préserver leur culture, et les processus sur la préservation de la propriété de la terre. **M. Zuhair Lazgeen de Quick Impact Projects** a parlé de la situation des Yazidis en Irak et l'arabisation des peuples autochtones. **Mme Andrea Carmen, Directrice d'IITC**, a réalisé une présentation sur le rapatriement, avec un focus spécifique sur le processus de restitution par le gouvernement Suédois en présentant les dernières recommandations de UNPFII – les recommandations 12 et 47.

2. Les peuples autochtones : renforcer le mandat du MEDPA, organisé par Geneva for Human Rights

L'introduction, réalisée par **Kenneth Deer, délégué Mohawk et Coordinateur du Caucus Autochtone à Genève**, a présenté la révision du mandat et ses développements récents, puis les mécanismes existants ayant un lien avec les peuples autochtones. Le système des Nations Unies avec leurs différentes complémentarités a été présenté par **M. Adrien-Claude Zoller, Président de Geneva for Human Rights**. L'évènement parallèle s'est concentré sur les défis que représentent une révision du mandat du MEDPA, avec **Mme Lola Garcia-Alix d'IWGIA** qui a présenté le rapport sur l'état dans le monde des Peuples Autochtones, qui fait référence à la dissémination des organisations autochtones et le besoin de créer plus d'alliances entre elles, dans le but de les émanciper et de leur donner plus de visibilité au niveau international. **M. John B. Henrikssen, Représentant International du Parlement Sami de Norvège**, a mis en avant la quantité de plaintes reçues par le SRRIP, et a exprimé le besoin de créer un organe consultatif pour la mise en œuvre d'UNDRIP, avec le but de créer une complémentarité entre les deux mandats. **Mme Karla General, de l'IRLC**, a clairement souligné le besoin crucial dans le monde d'une plus grande reconnaissance du droit à l'auto-détermination pour les peuples autochtones. Sa proposition serait d'étendre le MEDPA à sept experts pour représenter les sept régions de l'UNPFII, avec un mandat plus étendu pour renforcer les droits des peuples autochtones. Pendant la session de questions-réponses qui a suivi, les éléments clés se sont concentrés autour d'une plus grande complémentarité de mandats entre le SRRIP et le MEDPA, à travers la possibilité de réaliser un suivi des recommandations et plus de coopération entre les différents mécanismes des droits des peuples autochtones.

· **Mardi 12 Juillet 2016**

1. Émancipation économique des peuples autochtones, organisé par la Mission Permanente de l'Australie

M. Bruce Martin, Directeur de l'entreprise Développement Régional a expliqué les tensions actuelles qui existent dans la loi australienne en ce qui concerne les droits à la terre des Aborigènes. Le Titre Natif est la forme la plus faible de propriété parce les intérêts des peuples autochtones y sont seconds par rapport à ceux de l'industrie de l'extraction et celles de l'utilisation de la terre. Toutefois, il permet de négocier certains bénéfices. **M. John Quinn, Ambassadeur et Représentant Permanent de l'Australie pour les Nations Unies à Genève,** a commenté les mécanismes australiens qui incluent un quota minimum de travailleurs autochtones dans les projets du gouvernement, puisqu'il est de la responsabilité du gouvernement de créer une balance pour l'émancipation économique des peuples autochtones. **M. Littlechild** a précisé que l'émancipation économique était la seule voie possible pour concrétiser le droit à l'auto-détermination. L'UNDRIP a deux clusters de droits en ce sens : un est de maintenir et de développer les systèmes économiques des peuples autochtones et le second est d'améliorer les conditions économiques des peuples autochtones. **Mme Tauli-Corpuz** a expliqué qu'une fois que les territoires des peuples autochtones seront reconnus, un appui doit être donné pour aider à les développer dans le sens voulu par les peuples autochtones, dans le but de les aider à établir leurs écoles et d'établir des rapports avec l'économie dominante pour renforcer leurs communautés. Pendant la session de questions-réponses qui a suivi, les problématiques abordées ont été la discrimination à laquelle font face les peuples autochtones lorsqu'ils essaient de créer leurs propres entreprises et le manque de participation économique sur les marchés locaux.

2. La connaissance autochtone comme source de pouvoir, d'identité et de sens de la communauté, organisé par Incomindios

Cet évènement a été modéré par **Mme Karmen Ramírez Boscán, leader autochtone de la communauté Wayúu en Colombie.** Elle a d'abord discuté de l'importance de la connaissance traditionnelle pour la survie culturelle des communautés, avec une attention particulière sur le rôle des femmes dans la communauté. **M. Aboubacar Albachir, de l'Association for the Social Development and Promotion of Human Rights TUNFA,** a souligné l'importance de préserver les propriétés culturelles des communautés et en quel sens cela renforce les liens communautaires. Il a également insisté sur le rôle crucial de l'éducation dans les communautés en ce qui concerne ce sujet. **Mme June Lorenzo, membre de l'Indigenous World Association,** a insisté sur l'importance d'être sûrs que les générations futures auront un accès à la connaissance traditionnelle culturelle préservée. **Mme Munda Kaushalya des tribus Munda,** a mis en avant la culture autochtone en Inde qui est toujours importante et le besoin de créer plus d'initiatives afin de la préserver et de la transmettre aux générations futures. Cela va de pair avec la préservation des territoires et des ressources naturelles, et dans un certain sens d'une éthique autochtone. **Mme Martinez-Espinoza Maby Yised, du CRIT,** a réitéré les difficultés actuelles auxquelles font face les jeunes générations afin de préserver le savoir traditionnel, à cause de l'usage des nouvelles technologies, et le besoin de promouvoir la culture traditionnelle

autochtone afin de la préserver. La session de questions-réponses qui s'en est suivi a mis en avant la difficulté de promouvoir les pratiques traditionnelles autochtones d'une part, et d'autre part le besoin de mener une campagne dans le but de créer un lien efficace entre l'ancien et le moderne, sans perdre les valeurs traditionnelles mais en s'adaptant aux défis actuels.

· **Mercredi, 13 Juillet 2016**

1. Consultation informelle sur la révision du mandat du MEDPA, organisé par les Missions Permanentes du Guatemala et du Mexique

Le Mexique et le Guatemala ont introduit la résolution qui sera soumise au CDH pour la révision du mandat du MEDPA. L'implication de l'UNDRIP dans ce mandat est cruciale, comme la préparation de rapports thématiques et la possibilité pour le MEDPA d'avoir un dialogue constructif entre les États et les peuples autochtones. De plus, le MEDPA devrait être capable de fournir une assistance technique dans le contexte du suivi des recommandations passées, et le nombre d'experts devrait être revu à sept, dans le but d'inclure les sept régions de l'UNPFII. Le MEDPA devrait aussi être capable de recevoir plus de coopération des autres organismes internationaux, d'avoir plus de réunions entre les sessions et de recevoir plus de ressources pour le Secrétariat. **IITC** a rappelé que la prochaine résolution qui sera discutée durant la prochaine session du CDH sera le mandat du SRRIP, et qu'il était important de diriger les discussions autour de la complémentarité qui existe entre les trois mécanismes. **FAIRA** a souligné la forte relation qui existe entre le MEDPA, le OHCHR, le CDH et a déclaré que tous les droits des peuples autochtones devraient apparaître d'une manière ou d'une autre dans tous les traités des Droits de l'Homme. Le **Guatemala** a ajouté qu'un des critères de sélection des experts pourraient être le background autochtone et l'équité de genre. Le **Brésil** a suggéré que le mandat du MEDPA soit basé exclusivement sur l'UNDRIP, que le MEDPA devrait être capable de rédiger un rapport annuel sur sa mise en œuvre et de donner une assistance technique au secteur privé en matière des droits des peuples autochtones. La coopération entre le SRRIP / UNPFII / MEDPA devrait être plus performante, de même que la coopération avec le Groupe de Travail sur les Entreprises et les Droits de l'Homme. **M. Tsykarev** a réagi en soulignant que certaines de ces propositions étaient déjà en place, mais qu'elles correspondaient à celles du MEDPA. La **Bolivie** a appuyé l'idée de renforcer le mandat du MEDPA et la coopération avec le Groupe de Travail sur les Entreprises et les Droits de l'Homme, et **FAIRA** a exprimé qu'il était nécessaire que plus de coopération soit mise en place avec le mécanisme de l'EPU et les recommandations émanant sur les droits des peuples autochtones. La **Nouvelle-Zélande** a remercié le Brésil pour leur proposition et a soutenu l'idée que plus d'assistance dans la mise en œuvre de l'UNDRIP était nécessaire. **M. Barumé** a exprimé l'opinion qu'il était important d'avoir plus de liens avec les Commissions Nationales des Droits de l'Homme ainsi qu'avec le CDH. **Mme Yamada** a supporté la déclaration de FAIRA sur le suivi des recommandations émises dans le cadre de l'EPU. **L'IRLC** a insisté sur l'importance d'avoir un mécanisme qui puisse réaliser le suivi de l'UNDRIP et la souveraineté des peuples autochtones sur les ressources naturelles. **L'Arctic Indigenous Caucus and Inuit Circumpolar Council** a regretté les faibles retombées de la CMPA et a prévenu que le mandat du SRRIP devrait garder son indépendance. **L'Indigenous Peoples and Nations Coalition and Indian Council of South America** a exprimé son désaccord avec les propositions du Brésil et a affirmé que la révision du mandat du MEDPA devrait porter sur la mise en œuvre effective de tous les droits des peuples autochtones et pas seulement être

limitée à l'UNDRIP. Les **USA** ont également exprimé leur soutien au processus, en émettant des réserves au sujet de l'organisation de visites du MEDPA sur le terrain. Bien que la proposition de fusionner les mandats du SRRIP et du MEDPA ait été rejetée, le MEDPA devrait être capable de faire des recommandations au SRRIP. Le **National Congress of American Indians** a simplement souhaité exprimer son support à la déclaration du IRLC.

2. Santé environnementale dans le contexte de la Convention sur les Droits des Enfants et les ODD, organisé par IITC et AIPP

Mme Kaushalya Munda, Attachée pour le suivi du Projet RISHTA du Nord-Est de l'Inde a souligné que les peuples autochtones étaient réfractaires à l'utilisation des systèmes électroniques de santé établis par le gouvernement. Elle a rappelé le caractère efficace et l'importance de la médecine traditionnelle. **M. Phnom Thano, de l'Inter Mountain People Education and Culture in Thailand Association (IMPECT)**, a énoncé les deux problèmes majeurs auxquels sont exposés les jeunes autochtones : le manque de connaissance des traitements traditionnels et le déni d'accès aux soins publics parce qu'ils ne possèdent pas la nationalité. Le système d'éducation sur la santé en Thaïlande est centralisé dans la capitale, ce qui ne prend pas en compte les réalités quotidiennes des peuples autochtones. Le savoir traditionnel n'est pas transmis aux générations futures. **Mme Andrea Carmen** a mis en exergue le fait qu'en Juin 2015, le Comité sur les Droits des Enfants a reconnu la violation de la santé environnementale comme violation de la Convention sur les Droits des Enfants. De plus, cette Convention n'a pas été ratifiée par les USA. Elle a rappelé l'article 29 de l'UNDRIP, qui met en cause la santé environnementale et les droits reproductifs, mais ne parle pas de stockage de déchets sur les territoires autochtones. **M. Benjamin Schachter, Attaché Droits de l'Homme pour le OHCHR**, a soulevé la question environnementale en lien avec les Droits de l'Homme. Les mécanismes des Droits de l'Homme ont un rôle majeur pour la mise en œuvre de ces droits. La Convention sur les Droits des Enfants dit que l'environnement doit être protégé dans le but de protéger les droits des enfants. Les États ont une obligation claire de trouver une solution à l'impact de cette Convention sur la santé.

3. La détention récurrente et indéfinie des personnes autochtones en situation de handicap, organisé par First Peoples Disability Network

Mme Doreen Demas, autochtone canadienne en situation de handicap, a souligné le besoin d'une approche holistique dans le fait de comprendre un grand nombre de facteurs qui affectent une personne qui a commis un crime et a recommandé des interventions dans le but d'obtenir justice pour les personnes autochtones en situation de handicap. Une déclaration réalisée pour **Mme Christine Cowan, de Kāpō Māori Aotearoa New Zealand**, a rapporté la marginalisation et les impacts négatifs de l'institutionnalisation du pays. Les problématiques incluent l'accès aux services publics, l'information dans la langue maternelle, et de bas taux d'emploi. **M. Damian Griffis, CEO du First Peoples Disability Network Australia** a énoncé différents facteurs sociaux qui affectent les personnes en situation de handicap au sein des communautés Aborigènes, et a également encouragé une approche plus multidisciplinaire. Il a décrit un système irrégulier et une incapacité de la part du gouvernement et des prestataires de services à combler les besoins des personnes autochtones en situation de handicap.

Mr. Scott Avery, Directeur de Recherche, du First Peoples Disability Network Australia

a exprimé des inquiétudes en ce qui concerne le problème émergent de la criminalisation du handicap en Australie. Des personnes Aborigènes en situation de handicap ont été détenues indéfiniment dans le système criminel. Il a présenté un travail de recherche coordonné par son organisation qui inclut trois organisations autochtones et six universités. Ce rapport dresse une liste des problèmes les plus courants et a fait des recommandations prenant compte du parcours des personnes en situation de handicap.

4. Perspectives Autochtones sur le Droit à la Santé, organisé par le Programme des Boursiers Autochtones du OHCHR

Le groupe d'autochtones Anglophones a introduit son travail sur l'accessibilité du droit à la santé. Ils ont expliqué que les bonnes pratiques relatives à la santé ont une connexion profonde avec les territoires, et plus particulièrement avec l'eau et la terre. Ils ont également souligné le manque de nourriture, de justice et d'accès aux services de santé dont souffrent les peuples autochtones, décuplés par les effets du changement climatique. De plus, l'inaccessibilité à la médecine traditionnelle s'accroît puisqu'il n'y a pas de reconnaissance des droits à la terre des peuples autochtones. En outre, leurs préoccupations se sont aussi portées sur les traumatismes psychologiques causés par la perte de leurs maisons faisant suite à leur éviction de leurs territoires. Une des solutions possibles serait de continuer de lutter pour une reconnaissance plus importante du droit à l'auto-détermination, mais également d'être en mesure d'utiliser le savoir traditionnel pour la préservation culturelle et délivrer une meilleure attention médicale.

Le groupe autochtone Russophone a présenté le statut de l'accès à la santé et les différentes communautés présentes en Russie, avec un cruel manque de recours sur l'accès aux soins. Les différents peuples de Russie essaient de s'organiser eux-mêmes, avec les gouvernements régionaux et locaux, dans le but de donner un meilleur accès aux soins dans les communautés reculées. La pratique de la médecine traditionnelle reste forte pour les peuples, et des recommandations ont été faites au gouvernement russe pour mettre en œuvre des bonnes pratiques. **Le groupe autochtone Francophone** a présenté les différentes questions qui entourent la thématique de la santé, en particulier en ce qui concerne les peuples dans des zones difficiles d'accès qui sont souvent soumises aux industries de l'extraction et les problèmes environnementaux que cela provoque. Ces problèmes ont un effet direct sur la santé des communautés et affectent sévèrement leur sécurité alimentaire. Un des problèmes majeurs concerne le manque d'information en ce qui concerne les possibilités de prise en charge dans les zones reculées, et le manque de réponse gouvernementale dans ces cas-là. **Le groupe autochtone Hispanophone** a souligné que le modèle de développement économique actuel était basé sur les industries de l'extraction, particulièrement en Amérique Latine, et que cela affecte sérieusement la santé autochtone. Des centres de santé sont créés pour prendre en charge les peuples autochtones, dans lesquels les femmes autochtones sont souvent soumises aux plans nationaux de santé sans avoir obtenu leur FPIC au préalable.

5. Suivi du Document final de la Conférence mondiale sur droits des peuples autochtones : le rôle du système des Nations Unies et des experts membres du MEDPA pour faire progresser le respect des droits du peuple Amazigh

Mr. Mohamed Dabouz a témoigné sur la situation dans la région du Mzab et plus spécifiquement dans la ville autochtone de Ghardaïa. Après avoir rapidement restitué

l'évolution des faits depuis la déclaration d'indépendance de l'Algérie, il a notamment rappelé qu'une centaine de détenus mozabites étaient encore emprisonnés et victimes de mauvais traitements ; deux détenus seraient notamment morts suite aux traitements infligés en prison. **Mohamed Dabouz** a souligné particulièrement le cas du Dr Feckar et de Maître Salah Dabouz. **Mrs. Kamira Nait Sid** a dénoncé la répression que subit la population Kabyle et présenté une brève évolution des faits depuis le « printemps noir » de 2001 au cours duquel 126 jeunes trouvèrent la mort et 2000 autres furent blessés. **Kamira Nait Sid** a également dénoncé le fait que les militants des droits du Peuple Kabyle soient systématiquement arrêtés par les autorités algériennes et que toute activité exercée dans le cadre de la culture Kabyle est réprimée. L'oratrice a précisé que si les Kabyles avaient toujours réagi pacifiquement, cette situation est sur le point de changer. L'oratrice demande une réaction rapide de la société internationale afin de garantir le droit à l'autodétermination du Peuple Kabyle ; en l'absence de celle-ci, il est fort probable que les Kabyles prennent les armes. **Mrs. Amina Amharech** a elle aussi dénoncé les violations des droits de l'Homme subies par les populations Amazigh au Maroc, en soulignant notamment que les défenseurs de ces droits étaient victimes d'une violente répression (jugement expéditif et injuste, assassinat). **Amina Amharech** a témoigné des difficultés rencontrées pour transmettre la langue Tamazigh aux jeunes générations et dénoncer les failles du système d'éducation marocain en la matière. Celle-ci a également dénoncé des cas de spoliation de terres et le fait que le gouvernement essaye délibérément de semer la zizanie entre les tribus. **Mr. Sifaw Twawa**, ne parlant aucune des trois langues de travail, ne s'est pas exprimé. **Mr. Attaye Ag Mohameda** témoigné de la situation du Peuple Touareg au Mali. Il a souligné qu'un processus de paix est en cours mais a expliqué que celui-ci n'est pas appliqué (le nombre des victimes continue à augmenter, les arrestations continuent) et a donc, en l'état, peu de chances d'aboutir. **Mrs. Kamira Nait Sid** a dénoncé l'absence de reconnaissance des Amazighs et la répression que ceux-ci subissent en Algérie, Lybie, Maroc, Mali et Tunisie. Les gouvernements de ces pays nient toute forme d'existence aux Amazighs. **Mr. Belkacem Lounès**, membre expert du Groupe de Travail sur les droits des peuples autochtones de la Commission Africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP) a rappelé quelques éléments historiques de la Déclaration des Peuples Autochtones et a souligné le peu d'application qui était faite de celle-ci dans la pratique. Il recommande dans le cadre de la révision du mandat du MEDPA que ses membres se rendent sur le terrain, et ce afin de matérialiser la reconnaissance onusienne des droits des Peuples Autochtones et de mettre quelques pressions sur les Etats. **Belkacem Lounès** souligne également le rôle et l'importance stratégiques des autres instances internationales et notamment de l'Union Européenne.

· **Jeudi, 14 Juillet**

1. Analyse régionale de la mise en oeuvre de la Convention n°169 de l'OIT en Amérique Latine, organisé par Derecho, Ambiente y Recursos Naturales (DAR) et la Coordinadora Indígena de la Cuenca Amazónica – COICA

Cet évènement a été présidé par M. **Ricardo Pérez Bailón, Représentant de DAR** qui est impliqué dans la bonne gouvernance, le développement durable et la promotion des droits des peuples autochtones de l'Amazonie. Le but de cet évènement parallèle était de présenter l'étude sur la situation actuelle au Pérou et la gestion des ressources naturelles, notamment par la mise en place d'un mécanisme de contrôle qui permettrait plus de participation autochtone

dans le processus. La présentation a commencé en démontrant les nouveaux développements entrepris par le gouvernement, qui diminuent l'impact de la Convention n°169 de l'OIT formellement ratifiée au Pérou. Le gouvernement a créé une nouvelle loi, connue comme la loi 30230, qui élimine les obstacles légaux, réduit les standards environnementaux internationaux et le droit au FPIC des peuples autochtones dans le but d'augmenter la compétitivité du pays sur le marché international. De plus, les amendes pour la violation des standards internationaux environnementaux sont suspendues et remplacés par des mesures de correction, qui en fait se traduisent par plus de pollution et une mauvaise qualité de l'eau. L'étude propose quatre mécanismes pour augmenter la participation des peuples autochtones dans la gestion des ressources naturelles. Dans un premier temps, la mise en place d'une législation sur une surveillance autochtone. Comme l'État a une capacité limitée pour surveiller le pays entier, des systèmes locaux de gouvernance devraient être mis en œuvre, ce qui permettrait la participation civique dans la surveillance de l'environnement. Cela conduirait à une meilleure protection du territoire, des écosystèmes et de la biodiversité. Dans un deuxième temps, une table ronde autochtone permanente permettrait un mécanisme de consultation au sein de l'UNASUR. Cela éviterait les décisions réalisées sans consultation préalable des peuples autochtones, et permettrait aux peuples autochtones d'avoir un droit de parole, de rester informés de l'agenda des propositions des différentes parties et de proposer des initiatives au Secrétariat Général pour des observations et des recommandations. Dans un troisième temps, il devrait y avoir un forum de participation au sein de la banque de Développement du Brésil (BNDS) qui devrait avoir lieu deux fois par an. Dans ce forum, des représentants de toutes les communautés autochtones sur les territoires desquelles des projets de la banque sont développés devraient avoir le droit de participer. De plus, des pratiques spécifiques doivent être mises en place dans le but de respecter le droit au FPIC. Enfin, il faudrait permettre la participation des peuples autochtones au Fonds Climatique International, comme lors de la COP, afin de s'assurer que les communautés affectées par les industries de l'extraction puissent aussi participer. Un groupe de délégués autochtones, d'experts – comme les membres de la MEDPA – et des membres des bureaux de ces Fonds devraient réviser les lignes directrices de ce Fonds.